



VENDANGES & TAILLE DE LA VIGNE

Campagne 2019 - 2020

Fiche n° 1

Vos déclarations sur le site Internet de la MSA

Chaque employeur est invité à déposer ou à effectuer en ligne ses déclarations d'embauches (DPAE ou TESA) via son espace privé sur le site de la MSA Loire-Atlantique - Vendée à l'adresse suivante «loire-atlantique-vendee.msa.fr» à la rubrique « **TESA ou DPAE** ».

La déclaration d'accident du travail (DAT) ainsi que l'attestation de salaires en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident d'un salarié peuvent également être effectuées en ligne.

Toute déclaration effectuée en ligne est prise en compte automatiquement par la MSA, et génère un accusé de réception.

N'attendez plus pour vous inscrire (si cela n'est pas déjà fait) sur notre site sécurisé :



santé
famille
retraite
services

Loire-Atlantique - Vendée

[Changer de région](#)

Mon espace privé

[Se connecter](#)

[S'inscrire](#)

Vous recevrez sous 48 heures le mot de passe qui vous permettra d'effectuer vos déclarations en ligne :

<h3>Dépôt de fichiers déclaratifs</h3> <ul style="list-style-type: none">> Déposer et suivre un fichier déclaratif (DRP / DPAE / DTS)	<h3>Tesa : DPAE, bulletin de salaire</h3> <ul style="list-style-type: none">> Tesa simplifié (uniquement CDD)> Tesa+ (CDI et CDD)
<h3>DSN / DPAE / DTS</h3> <ul style="list-style-type: none">> Suivre et déposer une DSN> Gérer mon inscription <p>Voir tous les services</p>	<h3>Maladie et accident</h3> <ul style="list-style-type: none">> Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)> Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)

NB - Tout employeur ayant acquitté plus de 20 000 € de cotisations, contributions et taxes en 2015, et/ou ayant effectué plus de 50 déclarations d'embauches en 2015 est tenu, de par la loi, de transmettre ses déclarations sociales ainsi que le paiement de ses cotisations et contributions exclusivement par voie dématérialisée.



Le service de Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) et du Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA) via le site sécurisé présente trois avantages principaux :

■ **GAIN DE TEMPS EN CAS D'EMBAUCHES MULTIPLES**

La saisie commence par le contrat de travail et se termine par les données d'état civil du salarié.

Ainsi, en cas d'embauches multiples (même date d'entrée, même coefficient d'emploi...), seules les données relatives au salarié sont à modifier.

■ **GRANDE FIABILITE DE VOS DECLARATIONS**

La possibilité de trouver le salarié dans le système d'information de la MSA (en renseignant ses nom, prénom et date de naissance) et de récupérer automatiquement son n° INSEE, son adresse.

■ **SECURISATION ACCRUE**

L'obtention immédiate d'un accusé d'envoi permettant de remettre au salarié soit la copie de la DPAE/TESA ou du contrat de travail, soit l'accusé de réception suite à l'envoi de la DPAE/TESA à la MSA.

Vos déclarations seront réalisées en 6 étapes pour la plupart très rapides.

Néanmoins, les pièces d'état civil, les documents relatifs aux contrats spécifiques, et les autorisations de travail pour les salariés étrangers, doivent toujours nous être adressés par mail à l'adresse « msadocumentsemployeurs.blf@msa44-85.msa.fr » ou à défaut par courrier.

Pour faciliter vos démarches, notre service Assistance Internet se tient à votre disposition au 02 31 25 39 36. Une équipe de professionnels prendra en charge votre demande et vous accompagnera sur votre espace privé.